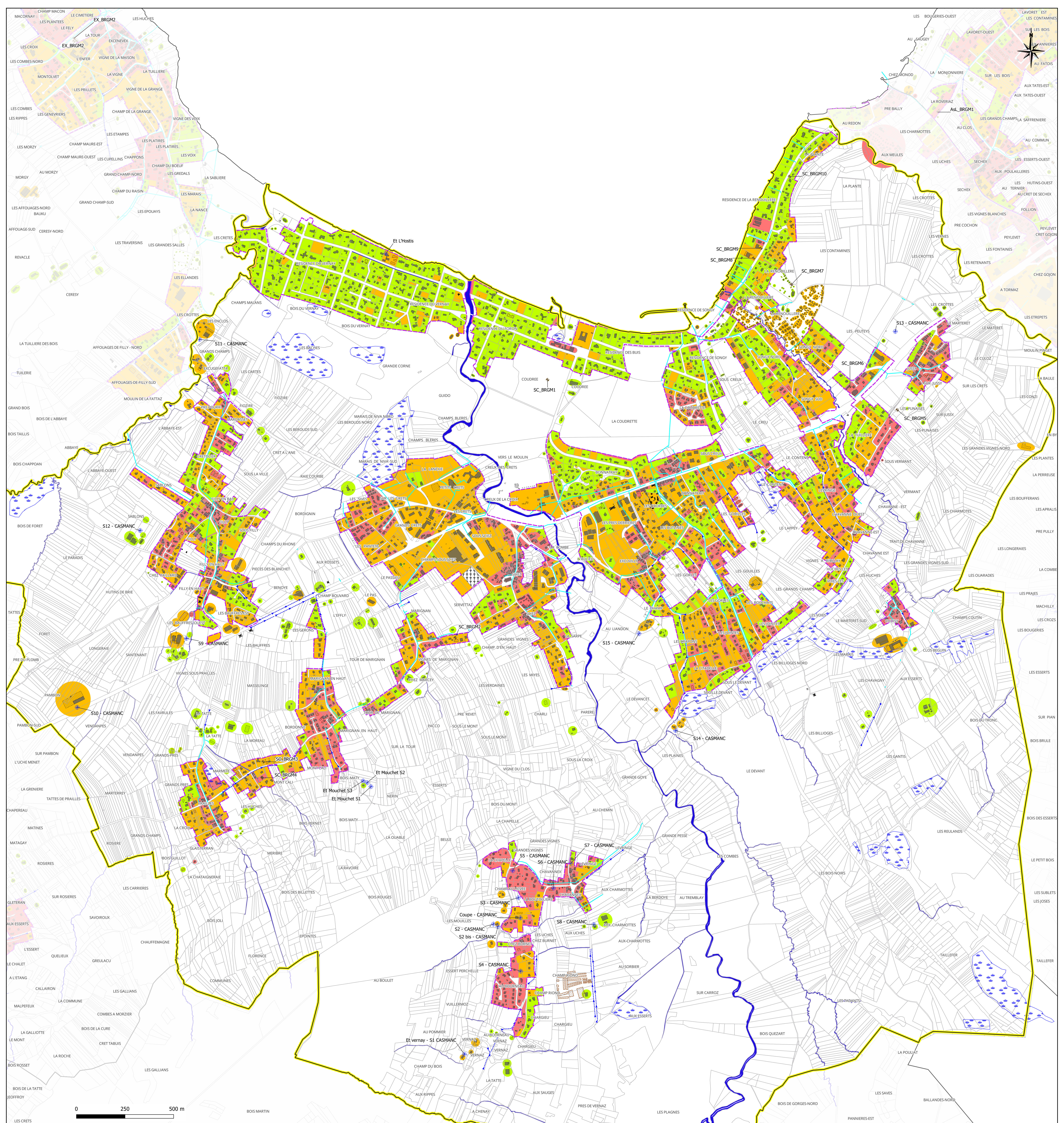




Département de la Haute-Savoie (74)

THONON

agglomération

- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -

- Sciez -

Réseau :
Réseau d'eaux pluviales
Fossé (après Nicot IC)

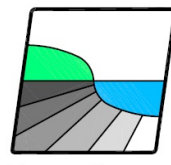
Divers :
Contour de la commune
Contour PLU
Zone humide
Nouveaux bâtiments (après Nicot IC)
Sondage BRGM
Sondage
Bâtiments inexistants
Cimetière
Réseau hydrographique
Périmètre de protection de captages :
Immédiat
Rapproché
Éloigné

Date : Novembre 2024

Echelle : 1 / 6500

Fichier : Ex_CCBC_CASIEP_3.28

Dessin : M.ROSSAT



NICOT

INDÉPENSABLES CONSEILS

Paris, Alsace, 57 rue Cassin
75002 PARIS, FRANCE - CHAMBERY
Tél. 01 43 54 10 11
Fax 01 43 54 10 12
E-mail : contact@nicot-conseil.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si K>50 mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si 10<K<50 mm/h

Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration
(forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

Vue d'ensemble :

